



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

32^e séance plénière

Vendredi 4 novembre 2022, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Décision sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, la Commission continuera à se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points 90 à 108 de l'ordre du jour en finissant d'entendre les orateurs et oratrices inscrits au titre des explications de vote après le vote sur les groupes de questions 7 et 1.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de vote.

M. Brady (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour expliquer notre vote sur le projet de résolution A/C.1/77/L.25, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». L'Irlande a voté contre l'amendement au paragraphe 5 proposé par la Fédération de Russie, car il s'agit d'un acte politisé de la part de la Russie visant à effacer une référence pourtant déjà indirecte aux débats de la Conférence du désarmement sur l'Ukraine cette année.

L'Irlande s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution pris dans son ensemble, vote qui était une première cette année. Cela traduit bien les inquiétudes importantes qui sont les nôtres au sujet du fonctionnement

de la Conférence du désarmement. Il est profondément préoccupant que la Conférence du désarmement soit incapable de mener des négociations et de s'acquitter de son mandat depuis maintenant plus de 25 ans.

Au cours de cette période, les rapports de la Conférence du désarmement ont pris un côté procédural au lieu de porter sur le fond. Cette année, le rapport de la Conférence du désarmement est purement d'ordre technique. Il n'aborde aucune question de fond et n'indique même pas le nombre de réunions qui ont eu lieu en 2022. De la même manière, et malgré les efforts de l'Équateur, le projet de résolution de la Première Commission reste muet sur le travail de fond de cette année et ne propose aucune solution pour l'avenir. C'est profondément problématique.

L'Irlande continue d'accorder une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. Toutefois, l'Irlande s'est abstenue, car le projet de résolution ne rend pas compte de la crise d'inertie à laquelle est confrontée la Conférence du désarmement. Les méthodes de travail ont abouti à une impasse, et le fait est qu'une série de traités de désarmement ont maintenant progressé en dehors de ses auspices. L'incapacité de la Conférence du désarmement de parvenir à un accord sur l'élargissement de sa composition et le fait qu'elle interdit parfois des États d'observer ses travaux nuit au multilatéralisme.

Il est également très regrettable qu'elle ne soit pas en mesure d'apporter de simples modifications techniques à son règlement intérieur afin de refléter la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



nécessité de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la participation à ses travaux. Nous attendons davantage de la Conférence du désarmement et estimons que le projet de résolution doit mieux prendre en compte la réalité des problèmes auxquels elle se heurte afin que l'Assemblée générale puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause concernant le travail de cet organe.

L'Irlande attend avec intérêt de coopérer avec tous les États Membres et de réfléchir à la voie à suivre pour redynamiser la Conférence du désarmement afin qu'elle puisse à nouveau remplir son mandat.

M. Sivamohan (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de la Malaisie sur le projet de résolution A/C.1/77/L.25.

Nous remercions l'Équateur d'avoir déposé ce texte concernant le rapport de la Conférence du désarmement, organe important du dispositif mondial de désarmement, dont la Malaisie est membre.

La résolution sur ce sujet est traditionnellement adoptée par la Première Commission sans être mise aux voix, et ma délégation regrette que cela n'ait pas été le cas à la présente session. Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont retrouvés face à de multiples propositions concernant le paragraphe 5, ce qui a entraîné des complexités au niveau du texte global.

La Malaisie s'est abstenue dans le vote sur l'amendement proposé au paragraphe 5 et se serait également abstenue sur d'autres amendements connexes s'ils n'avaient pas été retirés. Nous nous sommes aussi abstenus dans le vote sur le paragraphe 5.

Bien que la Conférence du désarmement soit souvent décrite comme l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale, elle est, à de rares exceptions près, en proie à un blocage institutionnel de son programme de travail depuis la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. Cette situation doit être corrigée si l'on veut que la Conférence soit à la hauteur de son rôle.

Faisons en sorte que le vote d'aujourd'hui ne soit pas le signe d'une nouvelle érosion de la crédibilité et de l'intégrité de la Conférence du désarmement. Nous appelons les parties concernées à nouer le dialogue en vue d'assurer la revitalisation de la Conférence et l'accomplissement effectif de son mandat.

M. Guerra (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais expliquer notre abstention dans le vote sur l'amendement au projet de résolution A/C.1/77/L.47, intitulé « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Bien que l'Argentine appuie l'importance de ce futur instrument en tant que contribution au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes préoccupés par le fait que la proposition n'a pas été formulée dans le cadre des consultations relatives à l'examen du projet de résolution. Nous craignons également que la formulation proposée ne compromette ou ne conditionne le début des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, comme le prévoit le paragraphe 1 du texte.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote sur le groupe de questions 7, « Mécanismes de désarmement », et le groupe de questions 1, « Armes nucléaires ». La Commission s'est ainsi prononcée sur tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour qui lui étaient renvoyés.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Il ne nous reste plus qu'à adopter le programme de travail et le calendrier provisoires de la Première Commission pour 2023, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/77/CRP.5/Rev.2, lequel a été distribué à toutes les délégations. Comme les délégations le savent, le programme de travail et le calendrier sont examinés au titre du point 124 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ».

Les délégations se souviendront qu'à sa 10^e séance, le 13 octobre, la Commission a tenu un débat sur ses méthodes de travail et la planification des programmes au titre du point 124 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », et du point 139 de l'ordre du jour, « Planification des programmes ». Cette séance a eu lieu en réponse au mandat confié par l'Assemblée générale visant à examiner les méthodes de travail et à formuler des recommandations en l'absence de conclusions du Comité du programme et de la coordination sur le sous-programme relatif au désarmement. J'ai depuis soumis un résumé des discussions au Président

de la Cinquième Commission et partagé ce résumé avec les délégations.

J'appelle maintenant l'attention de la Commission sur le projet de programme de travail pour 2023, dont les membres sont saisis et qui est basé sur la pratique de la Commission au cours des années précédentes. Le programme de travail prévoit une séance d'organisation, qui aura lieu le jeudi 28 septembre 2023, huit séances au titre du débat général, 13 séances consacrées au débat thématique, soit un peu plus que les années précédentes à la lumière de notre expérience de cette année, et six séances pour la phase de prise de décisions. Une séance sur les méthodes de travail de la Commission et la planification des programmes est également prévue.

Je rappelle à toutes les délégations que la Première Commission et la Quatrième Commission utilisent la même salle de conférence et partagent d'autres ressources. Le programme de travail provisoire de la Première Commission pour 2023, que nous examinons maintenant, a donc été établi en consultation avec le secrétariat de la Quatrième Commission. Les deux Commissions continueront de coordonner leurs travaux et de maintenir un système séquentiel pour la tenue des séances afin de tirer le meilleur parti des ressources qu'elles partagent. Le programme de travail provisoire à l'examen sera, bien sûr, arrêté et publié sous sa forme définitive avant que la Première Commission ne commence ses travaux de fond à sa prochaine session.

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le programme de travail et le calendrier provisoires de la Première Commission pour 2023, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/77/CRP.5/Rev.2 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui a demandé à exercer de son droit de réponse.

À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

M. Shevchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes contraints d'exercer notre droit de réponse à la suite des allégations infondées et antagonistes formulées aujourd'hui par un certain nombre de délégations à l'endroit de la Fédération de Russie.

Au cours des séances de la Première Commission, nous avons été contraints d'exercer notre droit de réponse à de nombreuses reprises pour réagir à des attaques

déplacées contre la Fédération de Russie, notamment en ce qui concerne la situation en Ukraine. À chaque fois, nous avons beaucoup à dire sur le fond. À de nombreuses reprises, nous nous sommes opposés à des tentatives de politisation de nos débats, dont le but était de nous détourner des projets de texte examinés par la Première Commission.

Aujourd'hui encore, nous avons entendu de telles allégations dans le cadre de l'examen du projet de résolution A/C.1/77/L.25, intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». Nous avons déjà expliqué notre position en détail, face au comportement sournois des États occidentaux qui agissent en sous-main pour briser le consensus sur le texte. Il est évident que cela pourrait avoir des conséquences néfastes pour la stabilité et l'intégrité globale de la Conférence du désarmement. Les éléments profondément contraires au règlement intérieur de la Conférence que les pays occidentaux ont tenté par tous les moyens d'introduire dans le projet de résolution portaient résolument atteinte aux fondements et principes mêmes de la Conférence du désarmement. Leurs positions alarmistes et non constructives laissent à penser que, à leurs yeux, la Conférence du désarmement a depuis longtemps cessé d'être un organe où on peut discuter des questions pressantes liées à la maîtrise des armements et au désarmement.

En violation du mandat de la Conférence, les pays occidentaux utilisent cette dernière pour régler des comptes et faire valoir leurs préférences non pertinentes dans cette instance qui devrait se concentrer sur le désarmement. Si cette tendance se poursuit, nous risquons de voir s'aggraver les contradictions au sein de la Conférence, qui perdra ainsi son intégrité et poursuivra son déclin. La faute en reviendra aux délégations qui auront alimenté cette tendance dangereuse pendant de nombreuses années. Il devient de plus en plus évident que les actions entreprises par les puissances occidentales sont délibérées et font partie d'une stratégie globale de l'Occident collectif – une stratégie qui vise à créer des conditions inacceptables pour les États pendant débutent les négociations multilatérales sur des documents, en y introduisant des formulations dont ils savent à l'avance qu'elles sont inacceptables pour certains. Les États n'ont ainsi d'autre choix que de bloquer les textes en question ou de rompre le consensus.

Mais, les efforts subversifs de ces États ne sont pas déployés derrière des portes closes. Leur comportement irresponsable, un thème cher aux délégations occidentales, est évident pour tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission a maintenant conclu son examen du dernier point inscrit à son ordre du jour.

Cette année, la Commission a achevé ses travaux en cinq semaines exactement, et a dû convoquer quatre séances plénières supplémentaires, dont deux le jour de Diwali. Comme les membres le savent, compte tenu de l'augmentation du nombre de projets de résolution et de décision cette année et des votes correspondants, ainsi que de la forte participation à toutes les phases des travaux de la Commission durant cette session, après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il a été impossible d'éviter la tenue de séances supplémentaires. La Commission a toutefois pu avancer avec efficacité et mener à bien ses travaux dans les délais impartis.

Pendant la session, 148 délégations ont fait des déclarations dans le cadre du débat général, tandis qu'un nombre impressionnant de 365 interventions ont été faites dans le cadre du débat thématique. Au cours des 32 séances de la Commission, les délégations ont exercé leur droit de réponse au moins 134 fois, sans compter les deuxièmes interventions. Durant la phase de prise de décisions, la Commission a adopté 74 projets de résolution et de décision, dont un a été retiré, et 47 de ces projets ont été adoptés à l'issue d'un vote enregistré. En outre, 85 votes séparés ont été demandés. Au total, la Commission a procédé à 128 votes et 28 projets de texte ont été adoptés sans être mis aux voix.

Avant de lever la séance et de clore la partie principale de la soixante-dix-septième session de la Première Commission, je donne la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations finales à ce stade.

M. Syrymbet (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de vous être acquitté de votre mandat important au cours de la partie principale de la présente session. Ma délégation se fait l'écho des sentiments de tous et toutes en saluant la grande compétence avec laquelle vous avez dirigé cette session de la Première Commission. Je tiens également à remercier de leur travail de tous les membres du Bureau, le Rapporteur et, bien sûr, la Secrétaire de la Commission, qui ont bien voulu assumer cette immense responsabilité en notre nom. Je leur souhaite à tous plein succès dans leurs importantes activités.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, de la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Première

Commission à la présente session. J'exprime également ma gratitude au Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés tout au long des travaux de la Commission.

Malgré les espoirs que nous plaçons dans le mécanisme de désarmement, y compris la Première Commission, pour faire face aux défis internationaux actuels, nous ne pouvons nier l'incidence des tensions internationales actuelles sur les travaux de la Commission, qui, s'agissant de nombreuses résolutions et au regard des demandes de vote y afférentes, s'éloigne de l'approche consensuelle des années précédentes. C'est malheureusement la manifestation de la polarisation internationale dont nous sommes témoins actuellement, et d'un déclin du consensus entre les États Membres.

Face à cette situation, l'Égypte souligne qu'elle continue d'adhérer aux principes que nous n'avons cessé de réaffirmer depuis des années, voire des décennies, en matière de désarmement nucléaire, notamment en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous apprécions à sa juste valeur l'appui ferme apporté à la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient (A/C.1/77/L.1) et à celle relative au risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (A/C.1/77/L.2).

La plupart des délégations ont souligné cette année encore la nécessité de convoquer une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, malgré certaines tentatives de saboter cet objectif en affirmant qu'une telle conférence est contraire aux lignes directrices de la Commission du désarmement sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires ou en prétendant qu'il existe des désaccords entre les pays de la région quant aux moyens de créer une telle zone, ou encore qu'il faut se baser sur le plan d'action adopté lors de la Conférence de 2010 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour convoquer cette conférence.

En fait, toutes ces affirmations visent à perpétuer indéfiniment le statu quo dans la région, sans accorder une considération sérieuse à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui faisait et fait toujours partie intégrante de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour une durée indéfinie. Nous voudrions répondre à ces affirmations en

soulignant que la Conférence d'examen qui a adopté cette résolution a été convoquée sous les auspices de l'ONU, que la résolution a été adoptée par consensus et sur la base du libre arbitre de tous les membres et qu'il n'existe aucun désaccord entre les pays de la région. Un seul État refuse de participer à ces efforts, un État que d'autres Membres de l'ONU ne veulent même pas nommer.

Si le plan d'action de 2010 était la bonne voie à suivre, pourquoi n'y a-t-il pas eu de conférence générale depuis 2012 ? Il va sans dire que le succès des deux premières sessions de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est tout à fait manifeste et dément toutes les affirmations formulées à cet égard. Il n'y a aucune restriction à la participation d'un pays. Voilà la réalité. Quiconque le nie nie la réalité. Nous attendons avec intérêt la convocation de la troisième session de la Conférence, qui se tiendra du 14 au 18 novembre sous la présidence de la République libanaise, pays frère.

Pour terminer, je tiens à vous remercier encore une fois sincèrement, Monsieur le Président, de tous les efforts que vous avez déployés afin de gérer avec sagesse les travaux de la Première Commission et à vous adresser tous mes vœux de succès.

M^{me} Narayanan (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation indienne, vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe nos vœux les plus chaleureux et nos félicitations pour votre conduite brillante et avisée des travaux de la Première Commission cette année. Nous remercions également le Bureau et le secrétariat de leur travail acharné.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation chinoise, de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, de votre direction sans accroc de la Première Commission, qui nous a permis de terminer nos travaux dans les temps.

Tout le monde le sait, cette session de la Première Commission se tient dans le contexte international le plus difficile et le plus complexe depuis la fin de la guerre froide.

Au cours des séances de la Première Commission, dans le cadre du débat général, des débats thématiques et des débats sur les différents projets de résolution, des discussions animées ont eu lieu sur diverses questions et un travail sérieux a été réalisé sur les projets de résolution. Bien que nous ayons des positions différentes, des souhaits

différents et des opinions différentes sur divers sujets, je pense que nos travaux à la Première Commission sont menés de manière sérieuse, responsable et professionnelle, ce qui atteste de la grande importance que les Membres de l'Organisation des Nations Unies accordent au dispositif multilatéral de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de l'ONU, tel que représenté par la Première Commission. Nos travaux ont également permis de préciser les perspectives du mécanisme multilatéral onusien, et nous sommes très confiants quant à ces perspectives.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau, au secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs et à toutes les équipes appuyant les travaux de la Première Commission, notre sincère gratitude pour le travail accompli. La Chine espère également que la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et d'autres mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération des Nations Unies se joindront à d'autres et redoubleront d'efforts pour oeuvrer avec sérieux et faire avancer le programme international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

M. Soares Damico (Brésil) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de retarder votre déclaration, Monsieur le Président, que nous attendons avec impatience.

Je souhaite associer ma délégation aux observations formulées par mes préopinants pour vous féliciter de votre conduite de nos travaux dans les circonstances les plus difficiles et de l'appui que vous nous avez apporté au fil de ces cinq semaines et 32 séances, ayant toujours une parole de sagesse et vous comportant en gentleman. Ce fut un privilège de travailler sous votre direction. Mes félicitations vont également aux membres du Bureau et du secrétariat pour leur assistance et leur dévouement à notre travail.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire quelques observations finales en tant que Président.

Depuis sa création, la Première Commission joue un rôle essentiel dans les efforts collectifs de l'ONU dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Cette année, la Commission a, je crois, rempli son mandat et s'est montrée à la hauteur de sa réputation de longue date et des attentes des délégations. Fidèle à sa tradition, elle a prouvé son importance et sa

pertinence en tant qu'instance multilatérale chargée au premier chef de traiter les questions de désarmement.

Cette année, la Première Commission s'est réunie dans un contexte particulièrement difficile. Le monde est confronté à de multiples conflits armés et catastrophes naturelles, qui menacent gravement la vie et la santé de millions de personnes aux quatre coins de la planète. L'ordre international a été ébranlé. Nous avons connu plusieurs conflits régionaux, comme nous n'en avons jamais vus depuis la fin de la guerre froide. La montée des tensions entre de grands États fait déjà reculer la coopération internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, provoquant des turbulences dans le dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération.

Face à ces défis de taille, il me plaît de constater que cet organe a démontré sa pertinence au cours des cinq dernières semaines. La Commission s'est mobilisée et a réalisé des progrès non négligeables dans ses délibérations sur les questions de sécurité les plus pressantes aujourd'hui, des armes nucléaires et autres armes de destruction massive à la cybersécurité, en passant par la sécurité de l'espace et les armes classiques. De nouvelles initiatives et propositions ont été présentées et examinées de près. Différents points de vue ont été exprimés et débattus. La Commission s'est ensuite prononcée sur 74 propositions confirmant les mandats existants, les modifiant et en établissant de nouveaux. Ces décisions ont donné une nouvelle orientation à notre coopération et un nouvel élan à notre action collective pour relever les défis les plus pressants pour la paix et la sécurité internationales.

Un peu plus de 77 ans après la création de l'Organisation, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, semblons nous heurter à une perte d'autorité : on nous voit de plus en plus chamoier dans ce qui est décrit comme un dialogue de sourds, alors que des luttes intestines font rage tout autour de nous. C'est un fait. L'érosion des grandes puissances met en évidence une inadéquation entre les défis d'aujourd'hui et notre capacité de les relever. Nous avons créé pour nous-mêmes un monde qui, malheureusement, est en pleine déliquescence. Les règles bien établies sont à un point de rupture et le rôle de l'ONU en tant que gardienne de l'ordre international peut sembler au mieux marginal. Notre capacité à promouvoir la sécurité mondiale est également en berne.

Cependant, je crois que nous, les êtres humains, avons la capacité d'exploiter cette crise à notre avantage.

Je suis convaincu que l'ONU a la capacité de façonner la pratique et les normes du droit international de manière efficace. Par conséquent, il serait bon de nous rappeler les propos d'un ancien Secrétaire général qui a défini la prévention des conflits comme une action visant à prévenir les différends, à empêcher les différends de dégénérer en conflits et à limiter la propagation des conflits lorsqu'ils se produisent. Cette formule s'applique encore aujourd'hui à nos travaux. Nous devons garder à l'esprit ces principes fondamentaux. Les conditions géopolitiques et socioéconomiques du monde d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que celles auxquelles nos prédécesseurs ont dû faire face, et il en est de même des priorités mondiales en matière de sécurité, qui ont également changé. Le programme de sécurité mondiale s'est étendu et il a aussi gagné en profondeur, et ils repose désormais sur la théorie de la sécurisation.

La principale préoccupation des dirigeants mondiaux en matière de sécurité était de préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui nous a infligé tant de souffrances à deux reprises au cours de notre histoire récente, sans oublier qu'une troisième guerre semble imminente. Est-ce cela que nous voulons ? Certainement pas. Bien évidemment, nous sommes des diplomates, mais nous devons nous rappeler que nous sommes d'abord des hommes et des femmes de paix. N'est-ce pas vrai ? Nous avons besoin les uns des autres, intrinsèquement, et nous nous devons à nous-mêmes et à celles et ceux qui ont placé leur confiance en nous de veiller à ce que le monde soit en paix.

Je demande à l'ensemble des représentantes et représentants et de rallumer le flambeau de la paix et de rallumer la flamme de la vie en s'engageant aujourd'hui à ce que, lorsque nous reprendrons nos travaux à la Première Commission, nous puissions dire avec fierté que les débats de ces dernières semaines en valaient la peine, car le monde est désormais un endroit plus sûr pour nous tous.

Je remercie mon prédécesseur, l'Ambassadeur Magzhan Ilyassov du Kazakhstan, et son conseiller, Zhangeldy Syrymbet, de leur excellent travail préparatoire. Avant mon élection à la présidence de la Commission, ils avaient déjà jeté des bases solides pour la session de cette année. Je me félicite que la Commission n'ait pas dû perdre son temps sur des questions de procédure lorsque nous avons entamé nos travaux de fond.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que les membres du Bureau m'ont fourni un appui crucial et d'excellents conseils pour guider les travaux de la

Commission et m'acquitter de mes responsabilités en tant que Président. Je souhaite donc exprimer ma gratitude aux trois Vice-Présidents, Szilvia Balazs (Hongrie), Daniel Röethlin (Autriche) et Marcelo Zambrana Torrelío (Bolivie), ainsi qu'au Rapporteur, Nazim Khaldi (Algérie), pour leur contribution.

Au nom de la Commission, je voudrais également remercier M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Ade Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint, qui est ici avec nous, ainsi que son équipe, en particulier Tom Kono et Katherine Prizeman, pour le soutien qu'ils ont apporté aux travaux de la Commission.

Je tiens à remercier sincèrement la Secrétaire de la Commission, Sonia Elliott, de son travail remarquable. Elle et son équipe du secrétariat de la Première Commission – Alexander, Katya, Dino, Gerard, Victor et Jeffery – ont apporté un soutien exceptionnel à nos travaux. Je les remercie tous de leur contribution importante et de l'appui qu'ils m'ont apporté durant ces cinq dernières semaines.

Mes remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont travaillé sans relâche dans les coulisses pour faciliter les travaux de la Commission. Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude aux fonctionnaires des conférences, aux interprètes, aux archivistes, aux attachés de presse, aux documentalistes et aux techniciens du son.

Enfin et surtout, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des membres de la Commission de leur participation sérieuse, de leur coopération, de leur compréhension et de leur souplesse. Je n'aurais pas pu m'acquitter de mes fonctions de Président sans leur

soutien et leur coopération, et je leur en suis vraiment reconnaissant. Je les remercie sincèrement de leurs efforts et de leur ardeur au travail, qui ont permis à la Commission non seulement de s'acquitter de son mandat, mais également de faire de la session de cette année une session véritablement productive. Ce fut un grand honneur pour moi de présider les travaux de la Première Commission. Je conclurai par ces mots d'un ancien Secrétaire général :

« Le désarmement ne peut pas attendre un monde sans guerre, sans prolifération nucléaire et sans terrorisme. Les progrès en matière de non-prolifération ne peuvent pas attendre l'élimination de la dernière arme nucléaire. La promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne peut pas être l'otage du désarmement ou de la non-prolifération ».

Telle est l'urgence du problème auquel nous sommes confrontés, et je suis convaincu que la Commission s'attaquera efficacement à cette question au cours de l'année à venir et qu'à la reprise de ses travaux, elle pourra dire que le monde est plus sûr. Je remercie les membres de leur patience.

La partie principale de la soixante-dix-septième session de la Première Commission est ainsi parvenue à son terme. La Commission se réunira à nouveau dans le courant de l'année prochaine pour, entre autres, élire son président ou sa présidente, et les autres membres du Bureau pour la soixante-dix-huitième saison.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes les personnes qui quittent New York un bon voyage de retour.

La séance est levée à 15 h 45.